

JEAN BOURDON ET LA BAIE D'HUDSON

(*Suite et fin*)

Nous admettons cependant qu'il tenta l'aventure en 1657.

Voici nos preuves :

Sous la date du 2 mai 1657, on lit dans le *Journal des Jésuites* : (1)

“ M. Bourdon leva l'ancre de Québec pour le voyage du Nord.”

Au moyen des actes conservés au greffe de Québec, on peut suivre, comme si on y était, les préparatifs de ce voyage.

Le 15 juillet 1657, Jean Bourdon, seigneur de Saint-François, nomme pour sa procuratrice Anne Gasnier, sa femme, pour régler et administrer ses biens et le représenter partout où besoin sera, sauf le différend entre le sieur de Lespinay dont le sieur Bissot est porteur de procuration, duquel différend le constituant ne donne aucun pouvoir à sa procuratrice d'agir *pendant son absence remettant le tout à son retour* pour être décidé. Et outre plus le sieur constituant fait déclaration *qu'en cas qu'il arrive faute de sa personne pendant le voyage qu'il entreprend de faire, ce que Dieu ne plaise*, il fait en ce cas la dite procuratrice, son épouse administratrice et gouvernante de ses enfants et du bien qu'il leur pourra laisser. (2)

Le même jour, Jean Bourdon assisté de sa femme Anne Gasnier, voulant seconder la dévotion qu'a Marguerite Bourdon, sa fille née de Jacqueline Potel, sa première femme, de se donner à Dieu et passer ses jours dans un monastère, comme hospitalière de la miséricorde de Jésus à Québec, promet payer 3,000 francs le jour de sa profession et sa pension pendant le noviciat sur le taux de 150 francs par an. Étaient présents à cet acte : Jean de Quen, supérieur des missions de la Nouvelle-France, Barthélemy Vimont, Pierre Chastelain, Paul

(1) Page 209, 1ère édition.

(2) Greffe Audouart.